VILLE DE NOYELLES-GODAULT

–

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 9 juin 2023 à 18h30 à l'Hôtel de Ville.

Cette réunion était présidée par M. Gérard BIZET, Maire.

–

Présents :

Mmes et MM. BIZET Gérard, BIEGALSKI Valérie, DELIERS Bernard, D'HERMY Mauricette, STAWSKI Patrice, DUPUIS Marie-Charlotte, SIMON Hervé, OUDJIAL Samra, LEFEBVRE Rolande, DAUCHY Michel, DUFRENNE Arlette, PINTE Jean, DIFILIPPO Maryse, PETIT Philippe, BOUCHART Dorianne, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, COLLIOT Gil, LEMAITRE Laurence, DAEDEN Emmanuel, PLOUVIEZ Sandrine, BLUMEL Cédric, DELANNOY Emilie, DURIEZ Marie-Christine, KWASNIEWSKI Martine, LE GENDRE Mickaël.

Ont donné procuration :
M. Hervé ROHAUT à M. Hervé SIMON
M. Arnaud RAISON à Mme Rolande LEFEBVRE
Mme Marina BOTTE à Mme Marie-Christine DURIEZ

Secrétaire de séance : Mme Valérie BIEGALSKI

—

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2023
- Sujets soumis au vote des membres du Conseil :

AFFAIRES GENERALES / CAHC

1. Elections sénatoriales / Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants

Informations

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par la secrétaire de séance, le quorum étant atteint, la séance commence.

M. le Maire met le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2023 à l'approbation du Conseil Municipal. Le document est validé à l'unanimité, sans remarque.

Avant d'entamer l'unique point inscrit à l'ordre du jour et comme suite au dépôt d'une motion du groupe majoritaire dans le délai réglementaire, M. le Maire demande l'autorisation d'examiner ce sujet en fin de séance. Il s'agit d'une motion de mobilisation contre les violences envers les élus et de soutien au Maire de la Commune plus particulièrement. A l'unanimité, l'assemblée accepte cet ajout.

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants aux élections sénatoriales

M. le Maire procède à la désignation des grands électeurs qui représenteront le Conseil Municipal, au scrutin des élections sénatoriales du 24 septembre 2023. Après rappel des textes, il désigne les membres du bureau électoral, à savoir le Président en sa propre personne, la secrétaire, les deux élus les plus jeunes et les deux élus les plus âgés de l'assemblée présents lors de la séance. Il précise que les deux Conseillères Régionales, membres du Conseil Municipal, ne peuvent être présentes sur les listes car déjà grandes électrices par leur mandat à la Région. Après avoir constaté le dépôt de deux listes de candidats comme suit, une pour le groupe NOYELLES-EXPANSION et une pour le groupe RASSEMBLEMENT NATIONAL, M. le Maire déclare le scrutin ouvert.

Après le vote, il procède à la lecture des résultats :

Nombre de Conseillers présents et représentés :	29
Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	29

La liste NOYELLES-EXPANSION a obtenu 25 suffrages
et dispose de 13 délégués et 5 suppléants.

La liste RASSEMBLEMENT NATIONAL a obtenu 4 suffrages
et dispose de 2 délégués et 0 suppléants.

M. le Maire proclame ainsi :

- Délégués : Gérard BIZET, Mauricette D'HERMY, Patrice STAWSKI, Marie-Charlotte DUPUIS, Hervé SIMON, Maryse DIFILIPPO, Gil COLLIOT, Dorianne BOUCHART, Michel DAUCHY, Jeanne SENECHAL, Jean PINTE, Rolande LEFEBVRE, Eric DAPVRIL, Marina BOTTE, Mickaël LEGENDRE.
- Délégués suppléants : Sandrine PLOUVIEZ, Arnaud RAISON, Arlette DUFRENNE, Emmanuel DAEDEN, Laurence LEMAITRE.

Motion de mobilisation contre les violences envers les élus et soutien au Maire, Gérard BIZET

Valérie BIEGALSKI, en sa qualité de Présidente du groupe majoritaire, présente la motion suivante :

La démission récente du maire de Saint-Brevin-les-Pins (44) dont le domicile a été visé par un incendie criminel en Mars dernier met en lumière partout en France la multiplication des violences, physiques et morales, subies de façon croissante par les maires dans l'exercice de leur mandat : des agressions physiques aux menaces, au harcèlement et au dénigrement sur les réseaux sociaux.

Ces pressions et agressions qu'ils subissent, y compris par des groupes organisés, mettent en cause tout leur équilibre de vie, personnel, familial et professionnel. Nous ne pouvons l'accepter.
Dans ces circonstances, les maires doivent être soutenus par des actes, et non seulement des paroles encourageantes.

L'augmentation des violences contre les élus n'est pas une vue de l'esprit mais les moyens manquent à la fois pour quantifier ce phénomène et pour traiter convenablement les faits.
L'Association des Maires de France considère que la situation ne cesse de s'aggraver depuis 2020 : Selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur, 2 265 plaintes et signalements pour violence verbale ou physique contre des élus ont été recensés en 2022, en hausse de 32% par rapport à 2021.

Nous, élus, ne demandons aucun privilège pour nous-mêmes mais que la justice sanctionne réellement avec des circonstances aggravantes ceux qui les menacent et les agressent.

Les maires sont des habitants comme les autres mais exposés par le mandat qu'ils ont reçu.
Ils ne méritent pas ce traitement, ont besoin du soutien de tous les Français pour que cette spirale de violence qui attaque notre démocratie s'arrête.
C'est la responsabilité de chacun que de ne pas accepter la banalisation de la violence politique.

Par cette motion, le groupe NOYELLES EXPANSION apporte son soutien total à Gérard BIZET, maire de la commune de NOYELLES-GODAULT, et souhaite dénoncer les actes de vandalisme dont son domicile a fait l'objet dans la nuit du 5 au 6 Juin.

M. le Maire remercie les élus pour cette motion. Il précise qu'il a déposé plainte, que l'enquête est en cours et qu'il a eu très tôt le soutien du Préfet, du Sous-Préfet, du Commissaire central et du Président de la CAHC.
Au nom du groupe RASSEMBLEMENT NATIONAL, Marie-Christine DURIEZ a exprimé son soutien, dénoncé le manque de respect total envers la fonction de Maire et dit que ses co-listiers étaient tous avec Gérard BIZET.

Emilie DELANNOY, Conseillère Municipale non apparentée, a également évoqué son soutien à M. le Maire, énonçant que peu importaient les clivages politiques, ces actes étaient inadmissibles.

Valérie BIEGALSKI, 1ère Adjointe et Présidente du groupe NOYELLES-EXPANSION a, en son nom personnel cette fois, a salué le courage de Gérard BIZET quant à l'exercice de ses fonctions de Maire. Elle a indiqué que le mandat de Maire est le plus difficile de la République et a regretté vivement les critiques trop faciles, notamment sur les réseaux sociaux. Elle a rappelé que le travail commun pour l'intérêt général doit l'emporter.

Motion adoptée à l'unanimité (29 voix)

La séance est close à 19 h, M. le Maire remercie l'ensemble des élus présents et informe l'assemblée de la prochaine réunion de Conseil Municipal le 27 juin 2023.

Il rappelle les festivités à venir du 19 au 25 juin « Noyelles en fêtes » et convie l'assemblée à y participer massivement.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Valérie BIEGALSKI

Gérard BIZET

Affiché et publié à la porte de la Mairie conformément à l'article l. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Annexe du Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 9 juin 2023
Détail des votes

Motion de mobilisation contre les violences envers les élus et soutien au Maire, Gérard BIZET

A l'unanimité (29 voix) Mmes et MM. BIZET Gérard, BIEGALSKI Valérie, DELIERS Bernard, D'HERMY Mauricette, STAWSKI Patrice, DUPUIS Marie-Charlotte, SIMON Hervé, OUDJIAL Samra, LEFEBVRE Rolande, DAUCHY Michel, DUFRENNE Arlette, PINTE Jean, DIFILIPPO Maryse, ROHAUT Hervé (par procuration), PETIT Philippe, BOUCHART Dorianne, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, COLLIOT Gil, LEMAITRE Laurence, DAEDEN Emmanuel, PLOUVIEZ Sandrine, BLUMEL Cédric, DELANNOY Emilie, RAISON Arnaud (par procuration), DURIEZ Marie-Christine, KWASNIEWSKI Martine, BOTTE Marina (par procuration), LE GENDRE Mickaël.